



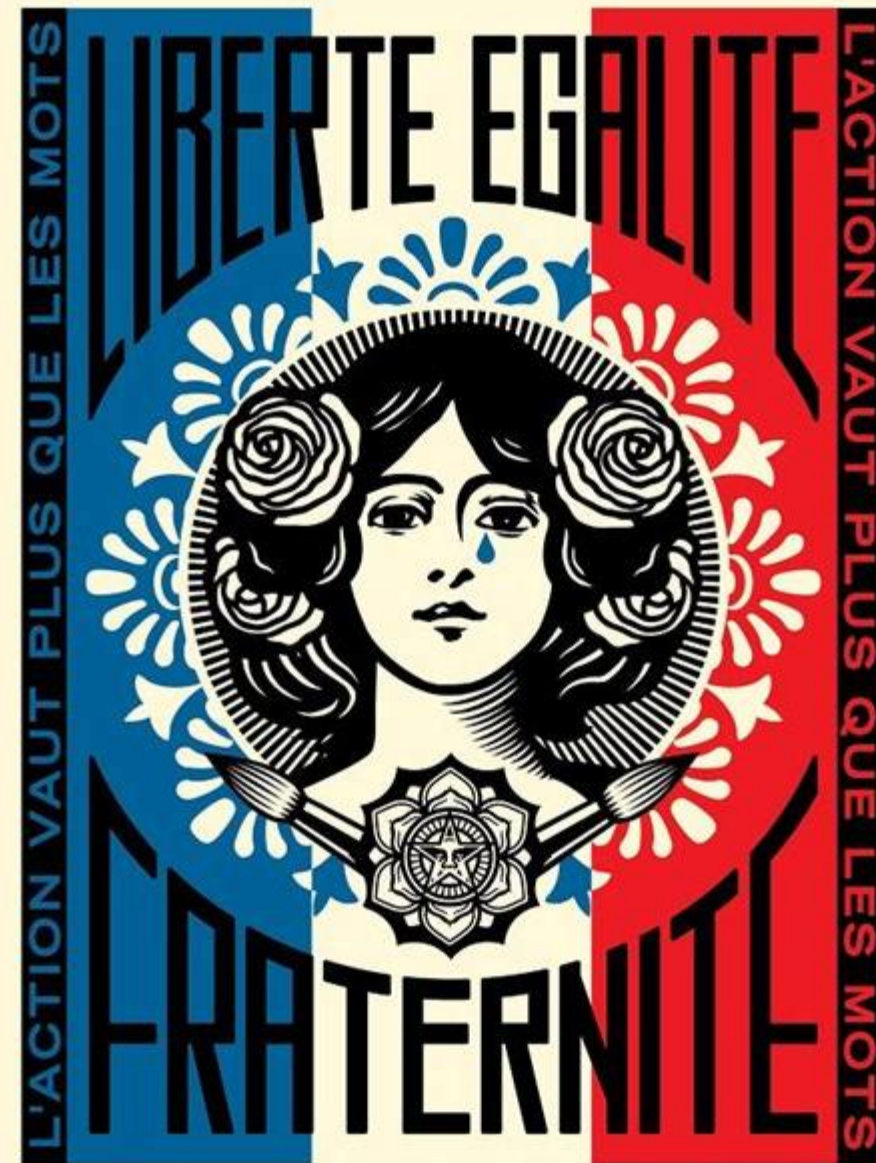
ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

EMC

Enseignement Moral et Civique
Lycée

Visioconférence - 27 et 28 novembre
Michel Jammes IA-IPR SES
Virginie Carton IA-IPR histoire-géographie
Orlando Loureiro IA-IPR EVS





ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La fabrique des programmes

- une commande politique
 - Le conseil supérieur des programmes
 - Phase de concertation
- => œuvre collective et interdisciplinaire



ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Des approches pédagogiques variées

- La pédagogie de projet
- L'apprentissage du travail coopératif
- Le travail des compétences orales
- Un « enseignement » au cœur de l'éducation à la citoyenneté

Compétences psycho-sociales, empathie et engagement

- Dimension morale de l'EMC: une morale sociale et civique
- Un enjeu de socialisation: rapport de l'individu par rapport au groupe
- Un objectif de « citoyenneté active »

« Le programme d'enseignement moral et civique déploie l'ensemble des dimensions éthiques et politiques de la citoyenneté, depuis les rapports interpersonnels des enfants et des adolescents dans et hors de la classe, jusqu'à leur engagement dans la vie économique, sociale et politique, dont les enjeux sont tout à la fois locaux, nationaux et mondiaux, en passant par la part qu'ils peuvent prendre dans le cadre de la démocratie scolaire. » (préambule)



ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La structure des programmes

- Une logique spiralaire, une construction sur le temps long (CP=> Tale)
- Un apprentissage annualisé: un thème (**Droits, libertés et responsabilité en seconde**) décliné en sous-thèmes
- Trois colonnes (4 dans le projet de programme)
- Une 3^e colonne « démarches et situations d'apprentissage possibles »
- Place des textes
- La dimension juridique des programmes



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Seconde : Droits, libertés et responsabilité

L'État de droit garantit les droits et libertés et un pluralisme démocratique

Liberté et responsabilité : l'exemple de l'information (vecteurs, nécessité et enjeux)

Droits et responsabilité : l'exemple de la protection de l'environnement et de la sauvegarde de la biodiversité

Première : Cohésion et diversité dans une société démocratique

Les valeurs et les principes de la République à l'épreuve de la cohésion sociale

La République et la Nation

Terminale : La vie démocratique : débat, délibération et prise de décision

Les principes et les espaces du débat démocratique

La délibération dans les institutions



ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'État de droit garantit les droits et libertés et un pluralisme démocratique (6 heures en voies générale et technologique, 5 heures en voie professionnelle)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
État de droit (vu en 4 ^e)	L'État de droit, dans lequel la justice est indépendante, les pouvoirs publics sont soumis au droit et les citoyens égaux devant la loi, est garant des libertés et des droits fondamentaux ;	A partir des textes européens (Convention européenne des droits de l'homme - CEDH, Charte européenne des droits fondamentaux), définir, par une approche historique, l'État de droit en s'appuyant sur les éléments abordés en quatrième. Étudier une décision de justice administrative (Conseil d'État).
Sécularisation Hiérarchie des normes	L'État de droit est le fruit d'une triple évolution : la sécularisation de la politique (séparation des autorités politique et religieuse), l'affirmation des droits fondamentaux de la personne humaine et la mise en place d'une hiérarchie des normes de droit (qui soumet l'appareil étatique lui-même à la loi) ;	
Laïcité (vue en CM2, 6 ^e et 3 ^e) Pluralisme	en France, la distinction du politique et du religieux est adossée au principe de la laïcité, qui consacre la séparation des Églises et de l'État (loi de 1905) et impose la neutralité à ses agents. Ainsi, l'État ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. En assurant que l'État traite de manière égale les citoyens, quelles que soient leurs convictions, la laïcité garantit de manière ferme la liberté de conscience et le pluralisme des croyances ;	Étudier la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 (art. 1, 2, 31, 44) : définir le principe de séparation, décrire son organisation, faire comprendre le primat du droit positif sur les règles religieuses et, notamment, en quoi il consolide les droits et les libertés publiques ; rappeler que la laïcité n'est pas l'athéisme. Étudier plus particulièrement les implications du principe de laïcité à l'école (primat des connaissances sur les croyances, espace de neutralité propre au développement de l'esprit critique) et dans le monde du travail, en distinguant services publics et entreprises privées, agents publics et usagers.
Ordre public (vu en 4 ^e)	- L'État de droit constitue une garantie des libertés fondamentales et ouvre une possibilité d'évolution de la loi. Il peut créer de nouveaux droits et de nouvelles libertés ; - L'État de droit est promu par les nations démocratiques, par le Conseil de l'Europe et par l'Union européenne ; - L'État de droit n'est cependant pas exclusif de la restriction des libertés (par exemple pour le maintien de l'ordre public) ni de la privation de liberté (par exemple pour les individus condamnés par la justice).	Par une recherche documentaire, expliquer comment de nouveaux droits répondant à une demande sociale forte (droits des femmes, maîtrise de la fécondité) ont été progressivement consacrés par la loi depuis les années 1960 (contraception, IVG, divorce par consentement mutuel, mariage pour tous, procréation médicalement assistée). Montrer, par l'analyse d'une décision, comment les cours européennes de Strasbourg et de Luxembourg contrôlent l'action de l'État en matière de droits fondamentaux (par exemple dans les lieux de privation de liberté). À partir d'une étude de cas, aborder la question pénitentiaire, celle du maintien des droits et des devoirs civiques des détenus ou encore celle du sens de la peine dans un régime démocratique.



ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Liberté et responsabilité : l'exemple de l'information (vecteurs, nécessité et enjeux) (6 heures en voies générale et technologique, 5 heures en voie professionnelle)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Liberté de la presse (vue en 4 ^e) Liberté de l'information (vue en 4 ^e) Pluralisme	La liberté de la presse et la liberté de s'informer constituent deux piliers fondamentaux de la démocratie. Remises en cause dans tous les régimes autoritaires, elles sont consubstantielles aux libertés d'opinion et d'expression, et elles permettent le pluralisme en matière d'information.	[EMI] Étudier le travail des journalistes : ses méthodes, sa déontologie, sa rigueur, mais aussi ses difficultés propres (pressions, censure ou autocensure, atteintes à la liberté de la presse), à partir d'un ou deux exemples concrets. S'appuyer sur les rapports établis par Reporters sans Frontières. Mettre à profit la rencontre avec des journalistes dans le cadre de la Semaine de la presse et des médias dans l'école. Pour aborder l'enjeu du pluralisme, évoquer la réglementation et les obligations des médias audiovisuels (ARCOM) concernant le pluralisme politique.
Liberté d'expression (vue en 4 ^e)	- Encadrée par la loi, la liberté de la presse doit relever le défi du numérique, qui multiplie les possibilités d'information, mais altère la fiabilité des sources et fragilise les circuits de diffusion réglée de l'information. Par un phénomène de boucle, de nouvelles possibilités d'information donnent lieu à de nouvelles possibilités de désinformation ; - les médias sociaux sont un lieu de liberté d'expression, mais ils sont aussi un vecteur de désinformation et amplifient les « discours de haine ».	À partir des normes juridiques, montrer et expliquer que la liberté d'expression est garantie par la DDHC (art. 11) et encadrée par la loi de 1881 sur la liberté de la presse. Sont notamment interdits la diffamation, l'incitation à la haine raciale (loi Pleven de 1972), le négationnisme (loi Gayssot de 1990), l'apologie du terrorisme (Code pénal, art. 421-2-5). [EMI] La nouvelle donne que constituent Internet et les réseaux sociaux. Engager une réflexion sur l'évaluation des sources d'information et sur les critères de leur fiabilité ; les problèmes soulevés par l'intelligence artificielle (IA), les algorithmes de recommandation ; les désordres informationnels (méinformation, malinformation, désinformation, réinformation, « chambres d'écho »). Aborder la question de la régulation des médias sociaux au niveau national, européen (lois françaises, directives européennes) et mondial. Quelles réponses législatives ? Quelle est la responsabilité des utilisateurs ? Quelle est celle des fournisseurs d'accès ? (règlement européen sur les services numériques, Code européen des bonnes pratiques contre la désinformation (2018), Pharos). Ces démarches participent au développement des compétences numériques (CRCN).



Droits et responsabilité : l'exemple de la protection de l'environnement et de la sauvegarde de la biodiversité (6 heures en voies générale et technologique, 5 heures en voie professionnelle)

Notions abordées	Contenus d'enseignement	Démarches et situations d'apprentissage possibles
Droits environnementaux Développement durable Transition écologique Responsabilité (vue en 6 ^e)	• Intégrée au bloc de constitutionnalité, la Charte de l'environnement (2004) consacre le droit à un environnement sain et engage la responsabilité individuelle et collective pour le respect et la protection du vivant et de la biodiversité ; • le droit environnemental induit la responsabilité des États, des producteurs, et même des consommateurs ; • L'animal y est institué comme « objet de droit » dans le contexte d'un « respect du vivant ».	Étudier la Charte de l'environnement en considérant son appartenance au bloc de constitutionnalité. À partir d'une recherche documentaire, discuter la notion de démocratie environnementale. Se saisir d'une des nombreuses questions d'actualité sur le sujet, à différentes échelles, des conférences internationales aux enjeux de consommation. Inciter les élèves à agir à leur échelle (écodélégués, CVL, etc.). Étudier des enquêtes conduites sur les groupes de pression (ou lobbies) et mesurer l'influence qu'ils peuvent avoir sur les politiques publiques liées à la santé ou à l'environnement. <i>Ces démarches peuvent s'articuler avec les actions d'éducation au développement durable.</i> <i>Les démarches proposées pour l'année de seconde peuvent s'inscrire dans les projets des classes engagées et être valorisées lors des séjours de cohésion du SNU.</i>

Une perspective interdisciplinaire: la place de l'EMI et de l'EDD dans les programmes

- Trois dimensions: valeurs de la République, EMI, EDD
- Tableau des objets d'enseignement en EMI et en EDD => objectif: mutualiser les projets

Sixième	Vie privée et vie publique en ligne, droit à l'intimité et droit à l'image, explication de la majorité numérique à 15 ans Réflexion sur les données personnelles, les traces numériques	Explication du rôle de représentation et d'impulsion des écodélégués, début des références aux ODD poursuivies dans la suite du programme L'intérêt général dans une perspective durable
Cinquième	Discours de haine en ligne, lien avec les discriminations et cadre législatif	La solidarité en rapport avec l'ODD 3, la prévention de la santé publique, l'intervention publique face aux risques environnementaux
Quatrième	Liberté d'expression en ligne et hors ligne, ses atouts, ses abus et ses limites Liberté de la presse Guerre informationnelle et cyberdéfense	La police de l'environnement, les incendies de forêt, leur prévention et leur traitement
Troisième	Le rôle des médias, des sondages, le couple information/désinformation, l'intelligence artificielle, les débats en ligne	La Charte de l'environnement
CAP	Liberté et responsabilité : information, presse, travail journalistique, liberté d'expression et médias sociaux, intelligence artificielle	Charte de l'environnement, responsabilité sociétale des entreprises, conférences internationales, ODD
Seconde	Liberté de la presse et de l'information, travail journalistique, régulation des réseaux sociaux (règlement européen sur les services numériques, Pharos) L'intelligence artificielle et l'information	Droits environnementaux et conférences internationales sur les enjeux climatiques, la responsabilité sociétale des entreprises
Première	Traitement médiatique des minorités (en lien avec la discrimination)	
Terminale	La place des discours scientifiques et leur réception dans l'opinion, avec l'exemple du changement climatique Les débats sur les grands défis environnementaux et numériques (voie professionnelle) Travail sur les sondages et leurs usages Fiabilité des sources et débats sur les réseaux sociaux	La place des discours scientifiques et leur réception dans l'opinion, avec l'exemple du changement climatique Les débats sur les grands défis environnementaux et numériques (voie professionnelle) La naissance des ODD à l'ONU et à l'Unesco



ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'évaluation en EMC

- Contrôle continu (3 notes)
- Pas de « note de citoyenneté »
- Évaluation des connaissances et des aptitudes

A. Valeurs et principes

- Liberté, égalité, fraternité et laïcité, garantes des libertés individuelles et collectives des citoyens et de la cohésion nationale
- Solidarité, égalité entre hommes et femmes, refus de toutes les formes de discriminations
- Valeurs de la communauté des nations démocratiques aux échelles nationale, européenne et mondiale : respect de la dignité humaine et État de droit

B. Attitudes

- Respect d'autrui et acceptation des différences
- Respect de soi, de son corps et de sa santé
- Prise d'initiative dans le respect des règles, des autres et de l'environnement
- Esprit civique et sentiment d'appartenir à une collectivité
- Engagement et sens des responsabilités
- Equilibre entre l'initiative individuelle et l'acceptation des règles communes

Référentiel de compétences de l'EMC et de l'éducation à la citoyenneté

C. Connaissances et compréhension critique

- Valeurs, principes et symboles de la République française, de l'Union Européenne et des démocraties
- Citoyenneté et institutions nationales et européennes, État de droit
- Règle et droit
- Défense, sécurité et résilience nationales
- Développement durable et transition écologique
- Analyse de l'information, rapport aux médias

D. Aptitudes

- Implication dans un projet collectif et coopération
- Apprentissage autonome
- Écoute et observation, réflexion et discernement
- Capacité à exprimer ce que l'on ressent et à comprendre ce que ressentent les autres
- Participation à un débat pour résoudre les conflits et/ou prendre des décisions



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

N'hésitez pas à partager vos retours d'expérience, besoins de formation et questions